Le présent document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus *(le « **document d'offre** ») ne constitue une offre de placement des titres offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites à des personnes auxquelles ils peuvent être offerts de façon légitime. Les titres offerts aux termes du présent document d'offre n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée* Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** ») ni d'aucune loi sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou encore à des personnes des États-Unis ou à des personnes qui résident aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes, à moins qu'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 ou d'une loi d'un État américain applicable n'ait été obtenue. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant ces titres aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou à des personnes qui résident aux États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice de telles personnes. Les termes « **États-Unis** » et « **personne des États-Unis** » ont le sens qui est donné respectivement aux termes* United States *et* U.S. person *dans le* Regulation S *pris en application de la Loi de 1933.*

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

DOCUMENT D'OFFRE
SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

Le 29 septembre 2025

ASTRA EXPLORATION INC.

SOMMAIRE DU PLACEMENT

QUELS TITRES SONT PLACÉS?

PLACEMENT	Astra Exploration Inc. (l'« **émetteur** ») offre 8 065 000 actions ordinaires issues de son capital autorisé (les « **actions ordinaires** ») au prix de 0,62 $ chacune (le « **prix d'offre** ») pour un produit brut total de 5 000 300 $ (le « **placement** ») sous le régime et en application de la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à l'article 5A.2 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus,* telle qu'elle peut être modifiée par la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté.* Le placement consiste en un placement privé par voie de prise ferme réalisé aux termes d'une convention de prise ferme qui sera conclue entre l'émetteur, Valeurs Mobilières Cormark Inc. (le « **chef de file** »), en sa qualité de chef de file et de teneur de livres exclusif, et un syndicat de preneurs fermes (avec le chef de file, les « **preneurs fermes** ») au plus tard à la date de clôture.

	De plus, l'émetteur a accordé aux preneurs fermes l'option de vendre une tranche supplémentaire d'un maximum de 3 226 000 actions ordinaires au prix d'offre afin de réunir un produit brut supplémentaire pouvant atteindre 2 000 120 $ (l'« **option des preneurs fermes** ») conformément aux mêmes modalités et sous réserve des mêmes conditions, laquelle option pourra être exercée en totalité ou en partie à tout moment jusqu'à la date de clôture. Si l'option des preneurs fermes est exercée intégralement, le produit brut total tiré du placement s'élèvera à 7 000 420 $.
DATE DE CLÔTURE	La clôture du placement devrait avoir lieu le 8 octobre 2025 ou vers cette date, ou à toute autre date dont pourraient convenir l'émetteur et les preneurs fermes (la « **date de clôture** »).
BOURSES	Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** ») sous le symbole « ASTR », à la cote de la Börse Frankfurt (la « **Bourse de Francfort** ») sous le symbole « S3I », ainsi qu'à la cote de la OTCQB® Venture Market de OTC Markets Group (la « **OTCQB** ») sous le symbole « ATEPF ».
DERNIER COURS DE CLÔTURE	Le 29 septembre 2025, dernier jour de bourse ayant précédé la date du présent document d'offre, le cours de clôture des actions ordinaires s'établissait à 0,69 $ à la cote de la TSXV, à 0,438 € à la cote de la Bourse de Francfort, et à 0,50 $ US à la cote de la OTCQB.

L'émetteur procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*. Dans le cadre du placement, l'émetteur déclare ce qui suit :

- **Il est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.**

- **Il a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.**

- **Il se prévaut de la dispense prévue par la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « décision ») et peut placer des titres sous le régime de la dispense qui y est prévue.**

- **Le montant total du placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté et en vertu de la décision au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué annonçant le placement, n'excédera pas, en dollars, 25 000 000 $.**

- **Il ne clora le placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**

- **Il n'affectera les fonds disponibles tirés du placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de porteurs de titres.**

À PROPOS DU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE

En ce qui a trait à l'émetteur, le lecteur doit se fier uniquement aux renseignements qui figurent dans le présent document d'offre, ainsi que dans tout document déposé en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières depuis le 29 septembre 2024. Nous n'avons autorisé personne à fournir des renseignements supplémentaires ou différents. Si quelqu'un fournit des renseignements supplémentaires, différents ou contradictoires, notamment des renseignements ou des déclarations au sujet de l'émetteur qui sont publiés dans les médias, les investisseurs éventuels ne devraient pas s'y fier.

DÉFINITION DE CERTAINS TERMES

Sauf indication contraire ou à moins que le contexte n'exige une autre interprétation, les termes « émetteur », « nous », « nos » et « notre » désignent Astra Exploration Inc.

Dans le présent document d'offre, le terme « direction » désigne l'équipe de direction de l'émetteur. Toute déclaration faite par des membres de la direction ou pour leur compte dans le présent document d'offre est faite dans le cadre de leurs fonctions à titre de dirigeants de l'émetteur, et non à titre personnel.

Les mots utilisés au singulier comprennent le pluriel et inversement, et les mots utilisés au masculin comprennent le féminin.

Sauf indication contraire, tous les montants qui figurent dans le présent document d'offre sont libellés en dollars canadiens.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document d'offre renferme certains énoncés qui peuvent être considérés comme de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. À l'exception des énoncés de faits historiques, tous les énoncés constituent des énoncés prospectifs et sont fondés sur les prévisions, les estimations et les projections en vigueur à la date du présent document d'offre. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, supposent que l'émetteur formule certaines hypothèses et ils comportent nécessairement des risques et des impondérables connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de rendement futur. Il est possible de reconnaître les énoncés prospectifs par l'emploi de verbes tels que « s'attend à », « est d'avis que », « planifie », « prévoit », « a l'intention de », « estime » et « continue », ou par l'emploi de termes laissant entendre que certains événements ou certaines conditions « peuvent », « pourront », « devraient » ou « pourraient » se concrétiser, ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires, ou encore par l'emploi de verbes habituellement conjugués au futur ou au conditionnel. Plus particulièrement, le présent document d'offre renferme des énoncés prospectifs qui se rapportent aux modalités du placement; aux objectifs commerciaux de l'émetteur et à leur échéancier; à l'emploi du produit tiré du placement et d'autres fonds disponibles; à la capacité de l'émetteur de procéder à la clôture du placement et à la date de celle-ci; et à certains frais et certaines commissions payables dans le cadre du placement.

Les renseignements présentés dans les énoncés prospectifs reposent sur certaines hypothèses importantes qui ont été avancées en tirant une conclusion, en formulant une prévision ou en établissant une projection, notamment la perception qu'a la direction de la géologie et de la minéralisation; la capacité de l'émetteur à recevoir les approbations réglementaires nécessaires et le moment où il les recevra; les programmes et les dépenses d'exploration prévus; la capacité de l'émetteur d'augmenter les ressources minérales au-delà des estimations actuelles des ressources minérales; l'utilité de toute donnée antérieure en ce qui concerne les projets (au sens donné à ce terme ci-après); les résultats de tests; la capacité des activités d'exploration (y compris les résultats de forage) à prédire avec précision la minéralisation; l'importance des résultats métallurgiques; la conjoncture actuelle et l'évolution prévue; les informations actuelles dont dispose la direction de l'émetteur; les activités minières et les activités d'exploration minière; le domaine d'activité général et les perspectives de l'émetteur; et l'information communiquée au public par les exploitants des mines en cause, ainsi que d'autres considérations que l'on estime appropriées dans les circonstances. Selon l'information dont il dispose actuellement, l'émetteur est d'avis que ses hypothèses sont raisonnables. Il met toutefois en garde le lecteur que rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs et dans les hypothèses de l'émetteur, dont une grande partie sont indépendants de la volonté de l'émetteur et pourraient s'avérer inexacts puisqu'ils sont subordonnés à des risques et à des impondérables qui sont susceptibles d'influer sur l'émetteur et ses activités.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces risques et ces impondérables, ainsi que sur d'autres facteurs susceptibles d'influer sur les hypothèses et les énoncés prospectifs formulés dans le présent document d'offre concernant l'émetteur, veuillez vous reporter au dernier rapport de gestion de l'émetteur, qui peut être consulté par voie électronique sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) sous son profil d'émetteur. Les investisseurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

L'information présentée dans les énoncés prospectifs du présent document d'offre est valable à la date du présent document seulement et elle est par conséquent susceptible de changer après cette date. À moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'y contraignent, l'émetteur n'a aucune intention ni aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de modifier d'une autre façon les énoncés prospectifs ou la liste des hypothèses et des facteurs qui précède, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

QUELLE EST NOTRE ACTIVITÉ?

L'émetteur est une société d'exploration et de développement de métaux précieux dont le siège est situé à Vancouver, en Colombie-Britannique. À l'heure actuelle, les activités de l'émetteur sont principalement concentrées sur les projets suivants :

- le projet La Manchuria (le « **projet La Manchuria** »), gisement épithermal à forte teneur en or et en argent situé à environ 150 km au sud de la mine de classe mondiale Cerro Negro dans la région prolifique du Massif du Deseado à Santa Cruz, en Argentine, sur lequel l'émetteur a l'option d'acquérir une participation maximale de 90 %;

- le projet Pampa Paciencia (le « **projet Pampa Paciencia** » et, avec le projet La Manchuria, les « **projets** »), système épithermal à forte teneur en or +/- argent situé dans la ceinture épithermale du Paléocène dans le nord du Chili, qui abrite également la mine de classe mondiale El Peñón à environ 175 km au sud. Le projet Pampa Paciencia recèle également une cible d'intérêt de porphyre cuprifère, située à environ 15 km des mines de cuivre Sierra Gorda et Spence avoisinantes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets, l'entreprise et les activités de l'émetteur, veuillez vous reporter au dernier rapport de gestion de l'émetteur, qui peut être consulté en format électronique sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) sous son profil d'émetteur.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Il n'existe aucun événement récent important au sujet de l'émetteur qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document que l'émetteur a déposé au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

FAITS IMPORTANTS

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document que l'émetteur a déposé au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

QUELS OBJECTIFS COMMERCIAUX COMPTONS-NOUS RÉALISER GRÂCE AUX FONDS DISPONIBLES?

L'émetteur a l'intention d'utiliser le produit net tiré du placement et d'autres fonds disponibles (les « **fonds disponibles** ») pour l'exploration et le développement du projet La Manchuria, ainsi que pour les besoins généraux de l'entreprise et du fonds de roulement.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Emploi des fonds disponibles – Comment les fonds disponibles seront-ils employés? » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements sur l'emploi prévu des fonds disponibles relativement à ces objectifs commerciaux et sur d'autres emplois prévus des fonds disponibles.

De l'avis raisonnable de l'émetteur, les fonds disponibles seront suffisants pour financer les objectifs précités et pour répondre aux besoins de trésorerie de l'émetteur pendant les 12 mois qui suivront la date de clôture du placement. L'émetteur, qui est au stade d'exploration et de développement, est soumis à des risques et à des contraintes semblables à ceux des sociétés à un stade comparable d'exploration et de développement. Ces risques comprennent les enjeux liés à l'obtention de capitaux suffisants pour l'exploration et le développement, les risques opérationnels liés à l'industrie minière, ainsi que la volatilité de l'économie mondiale et des prix des métaux. Rien ne garantit par ailleurs que les efforts déployés par la direction seront couronnés de succès.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

QUELS SERONT LES FONDS DISPONIBLES À LA CLÔTURE DU PLACEMENT?

Le tableau suivant présente les fonds qui seront disponibles après le placement.

		DANS L'HYPOTHÈSE DE LA PRISE DE LIVRAISON DE 100 % DES TITRES OFFERTS	DANS L'HYPOTHÈSE DE LA PRISE DE LIVRAISON DE 100 % DES TITRES OFFERTS ET DE L'EXERCICE INTÉGRAL DE L'OPTION DES PRENEURS FERMES
A	**MONTANT À RECUEILLIR**	5 000 300 $	7 000 420 $
B	**COMMISSIONS DE PLACEMENT ET FRAIS[1)]**	300 018 $	420 025 $
C	**FRAIS ESTIMATIFS (AVOCATS, COMPTABLES AUDITEURS)**	200 000 $	200 000 $
D	**PRODUIT NET DU PLACEMENT : D = A – (B + C)**	4 500 282 $	6 380 395 $
E	**FONDS DE ROULEMENT (INSUFFISANCE) À LA FIN DU DERNIER MOIS**	1 300 000 $	1 300 000 $
F	**SOURCES DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRES**	Néant	Néant
G	**TOTAL DES FONDS DISPONIBLES : G = D + E + F**	**5 800 282 $**	**7 680 395 $**

Note :

1) Dans l'hypothèse qu'une commission en espèces correspondant à 6 % du produit brut total tiré du placement est versée aux preneurs fermes et où il n'y a aucune vente auprès des souscripteurs figurant sur la liste du président (au sens donné à ce terme ci-après) pour laquelle une commission en espèces réduite (au sens donné à ce terme ci-après) serait payable. Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et commissions » ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements.

COMMENT LES FONDS DISPONIBLES SERONT-ILS EMPLOYÉS?

Le tableau suivant présente de façon ventilée l'emploi prévu des fonds disponibles par l'émetteur.

DESCRIPTION DE L'EMPLOI PRÉVU DES FONDS DISPONIBLES, PAR ORDRE DE PRIORITÉ	DANS L'HYPOTHÈSE DE LA PRISE DE LIVRAISON DE 100 % DES TITRES OFFERTS	DANS L'HYPOTHÈSE DE LA PRISE DE LIVRAISON DE 100 % DES TITRES OFFERTS ET DE L'EXERCICE INTÉGRAL DE L'OPTION DES PRENEURS FERMES
Exploration et développement du projet La Manchuria	4 500 000 $	6 000 000 $
Frais généraux et frais d'administration[1)]	1 300 282 $	1 680 395 $
Fonds de roulement non affecté	Néant	Néant
TOTAL : ÉGAL À LA LIGNE G DANS LE TABLEAU DES FONDS DISPONIBLES CI-DESSUS	**5 800 282 $**	**7 680 395 $**

Note :

1) Comprend les salaires et les traitements, les charges et les impôts sur les claims miniers, l'administration des filiales à l'étranger ainsi que le développement des affaires et le marketing.

L'affection indiquée ci-dessus et l'échéancier proposé correspondent aux intentions actuelles de l'émetteur à l'égard de l'emploi des fonds disponibles selon les connaissances, la planification et les attentes actuelles de la direction de l'émetteur. Bien que l'émetteur ait l'intention d'utiliser les fonds disponibles de la façon indiquée ci-dessus, il pourrait se produire des événements qui feraient en sorte que, pour des motifs commerciaux valables, une réaffectation des fonds serait jugée prudente ou nécessaire, ce qui pourrait entraîner une affectation sensiblement différente de celle indiquée ci-dessus puisque les montants réellement affectés et dépensés seront tributaires de différents facteurs, dont la capacité de l'émetteur à réaliser son plan d'affaires. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » ci–dessus.

Les derniers états financiers annuels audités et le dernier rapport financier intermédiaire de l'émetteur renfermaient une note concernant la continuité de l'exploitation. Les activités de l'émetteur sont encore au stade de l'exploration, et l'émetteur n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs tirés de ses activités d'exploitation, ce qui peut jeter un doute sur sa capacité à maintenir l'exploitation de son entreprise. Le placement vise à permettre à l'émetteur de poursuivre l'exploration sur ses terrains et de réaliser des forages supplémentaires afin de mettre à jour les estimations de ses ressources minérales. Il ne devrait pas influer sur la décision d'inclure ou non une note concernant la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers annuels de l'émetteur.

COMMENT LES AUTRES FONDS RECUEILLIS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS ONT-ILS ÉTÉ EMPLOYÉS?

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ANTÉRIEURES	EMPLOI PRÉVU DES FONDS	EMPLOI DES FONDS À CE JOUR
8 novembre 2024 : placement privé d'unités pour un produit brut de 1 999 989,66 $	Pour financer un programme de forage au projet La Manchuria et pour répondre aux besoins généraux du fonds de roulement	1 300 000 $ pour le programme de forage au projet La Manchuria et 699 989,66 $ pour les besoins généraux du fonds de roulement
15 mai 2025 : placement privé d'actions ordinaires pour un produit brut de 1 000 000 $	Pour faire progresser les forages d'exploration dans les projets et pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise et du fonds de roulement	Néant[1)]

Note :

1) La variation est liée aux dépenses engagées relativement aux activités d'exploration, au développement des affaires et aux fins générales du fonds de roulement qui ont été faites à partir du fonds de roulement précédemment disponible. L'émetteur ne s'attend pas à ce que cette variation ait une incidence sur sa capacité à atteindre ses objectifs commerciaux et les jalons fixés.

FRAIS ET COMMISSIONS

QUI SONT LES COURTIERS OU LES INTERMÉDIAIRES QUE NOUS AVONS ENGAGÉS DANS LE CADRE DU PRÉSENT PLACEMENT, LE CAS ÉCHÉANT, ET QUELLE EST LEUR RÉMUNÉRATION?

PRENEURS FERMES	Valeurs Mobilières Cormark Inc., en qualité de chef de file et de teneur de livres exclusif, et un syndicat de preneurs fermes qui sera constitué.
TYPE DE RÉMUNÉRATION	Commission en espèces.
COMMISSION EN ESPÈCES	L'émetteur versera aux preneurs fermes une commission en espèces (la « **commission en espèces** ») correspondant à 6 % du produit brut tiré du placement à la clôture du placement, y compris tout produit brut obtenu dans le cadre de l'exercice de l'option des preneurs fermes, étant entendu toutefois que la commission en espèces sera réduite à 3 % en ce qui concerne le produit brut reçu des souscripteurs figurant sur la liste du président qui sera établie par l'émetteur (la « **liste du président** »).

LES PRENEURS FERMES SE TROUVENT-ILS EN CONFLIT D'INTÉRÊTS?

À sa connaissance, l'émetteur n'est pas un « émetteur relié » ni un « émetteur associé » à l'un ou l'autre des preneurs fermes, au sens donné à ces expressions dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

DROITS D'ACTION POUR INFORMATION FAUSSE OU TROMPEUSE

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à l'émetteur l'un des droits suivants :

a) **le droit de résoudre votre contrat de souscription avec lui;**

b) **un droit d'action en dommages-intérêts contre lui et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

OÙ TROUVER DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉMETTEUR?

Les porteurs de titres peuvent consulter les documents d'information continue de l'émetteur sous son profil SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'émetteur, veuillez visiter son site Web à l'adresse www.astra-exploration.com.

Les investisseurs doivent lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et les autres questions liées à leur placement dans les actions ordinaires.

DATE ET ATTESTATION

Le 29 septembre 2025

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 29 septembre 2024, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

(signé) « Brian Miller »	*(signé) « Mahesh Liyanage »*
Brian Miller	Mahesh Liyanage
Chef de la direction	Chef des finances